



Commune d'Agneaux

COMPTE-RENDU de la séance de Conseil municipal du **28 septembre 2022**

Date de convocation : 22/09/2022

Date d'affichage : 29/09/2022

Étaient présents : Alain SÉVÊQUE, Dany DAVID, Elisabeth LEGRAND, Michel DUPONT, Evelyne MASSICOT, Jean-Charles ENOT, Cyril CRESPIIN, Hervé BRIXTEL, Yolande MARIE, Lydie TANAY, André BULUCUA, Claudine MIDI, Géraldine PAING, Christelle PERRUAUX, Guillaume MARTIN, David DELATTE, Anne-Lise CHAMPVALONT, Emilie MARIE, Christophe FOUILLEUL, Etienne CHOISY, conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Guillaume CLAYE (pouvoir à Cyril CRESPIIN), Olivier DUVAL (pouvoir à Evelyne MASSICOT), Yingying LECLERC (pouvoir à Elisabeth LEGRAND), Elodie HAUTOT (pouvoir à Dany DAVID), Nathalie BLOUET (pouvoir à Guillaume MARTIN), Baptiste GIARD, Patrick SIMON.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Christophe FOUILLEUL** a été désigné comme secrétaire de séance.

QUESTIONS SOUMISES A DÉLIBÉRATION

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2022 est adopté **à l'unanimité sans observation** (24 voix pour) (absence d'Etienne CHOISY).

DÉLIBÉRATION N°4.1.1/2022/09/01 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CRÉATION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN TERRITORIAL À TEMPS COMPLET.

Rapporteur : Alain SEVÊQUE - Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (24 voix pour) :

- De créer, à compter du 01/10/2022, un emploi de technicien territorial à temps complet aux grades suivants :
 - Technicien territorial
 - Ou
 - Technicien territorial principal de 2^{ème} classe
 - Ou
 - Technicien principal de 1^{ère} classe
- De préciser que cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de technicien.
- Les crédits sont inscrits au budget 2022 au chapitre 012 – article 64 111.
- La suppression de l'emploi d'agent de maîtrise actuellement occupé sera soumise, après avis du comité technique du centre de gestion de la Manche, à une délibération ultérieure.

Monsieur Etienne CHOISY rejoint l'assemblée à 20h10.

DÉLIBÉRATION N°4.2.1/2022/09/02 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CRÉATION D'UN EMPLOI DE VACATAIRE POUR L'ENSEIGNEMENT DU PIANO – ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE D'AGNEAUX.

Rapporteur : Alain SEVÊQUE - Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** (25 voix pour), le conseil municipal décide :

- De créer un emploi de vacataire pour assurer, de manière temporaire le temps de relancer l'offre d'emploi, les 10 heures hebdomadaires dédiées à cette discipline.
- De fixer la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait à 25 euros par heure d'enseignement effective.

Les crédits sont prévus au budget 2022 au chapitre 012 – article 64 118

DÉLIBÉRATION N°4.2.1/2022/09/03 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CRÉATION D'UN CONTRAT D'AIDE À L'EMPLOI (CAE).

Rapporteur : Alain SEVÊQUE - Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (25 voix pour) :

- De créer un contrat d'accompagnement à l'emploi, pour une durée de 12 mois, du 6 novembre 2022 au 5 novembre 2023, à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

La rémunération est fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

L'aide versée par l'ASP (Agence de Services et de Paiement) est de 50 % du SMIC brut et les 2/3 restants seront pris en charge par le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

Le financement est prévu au budget 2022 au chapitre 012 – article 64 168.

DÉLIBÉRATION N°5.2/2022/09/04 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Rapporteur : Alain SEVÊQUE - Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** (25 voix pour) le conseil municipal décide de modifier la composition des commissions comme suit :

- AFFAIRES CULTURELLES, VIE ASSOCIATIVE, ANIMATION ET JUMELAGES :
Dany DAVID, Geraldine PAING, Christelle PERRUAUX, Yingying LECLERC, Evelyne MASSICOT, Etienne CHOISY, Cyril CRESPIEN et Emilie MARIE.
- FINANCES ET ECONOMIE LOCALE :
Patrick SIMON, André BULUCUA, Hervé BRIXTTEL, Lydie TANAY, Jean-Charles ENOT, Christophe FOUILLEUL, Michel DUPONT, Cyril CRESPIEN et David DELATTE.
- AFFAIRES SOCIALES ET LOGEMENT :
Elisabeth LEGRAND, Olivier DUVAL, Yolande MARIE, Lydie TANAY, Claudine MIDI, Nathalie BLOUET, Christelle PERRUAUX, Elodie HAUTOT et Baptiste GIARD.
- TRAVAUX, ACCESSIBILITE ET SECURITE :
Michel DUPONT, Yolande MARIE, Jean-Charles ENOT, André BULUCUA, Guillaume MARTIN, Etienne CHOISY et David DELATTE.
- AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE :
Evelyne MASSICOT, Nathalie BLOUET, Yingying LECLERC, Anne-Lise CHAMPVALONT et Emilie MARIE.
- URBANISME ET CADRE DE VIE :
Jean-Charles ENOT, Patrick SIMON, Michel DUPONT, Olivier DUVAL, Christelle PERRUAUX, Guillaume MARTIN, Yolande MARIE, Etienne CHOISY, Guillaume CLAYE et Dany DAVID.
- COMMUNICATION :
Cyril CRESPIEN, Dany DAVID, Geraldine PAING, Evelyne MASSICOT, Elodie HAUTOT, Guillaume CLAYE et Etienne CHOISY.

DÉLIBÉRATION N°8.6/2022/09/05 – ADHÉSION À LA MISSION MEDIATION DU CDG50.

Rapporteur : Alain SEVÊQUE - Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité (25 voix pour) d'adhérer à la mission de médiation du CDG50 et d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 50 jointe en annexe, ainsi que tous les actes y afférents.

Les crédits seront inscrits au budget 2023 au chapitre 011 – article 62 268.

DÉLIBÉRATION N°8.2/2022/09/06 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION CARTE KIOSKAGGLO.

Rapporteur : Alain SEVÊQUE - Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité (25 voix pour) :

- D'approuver les termes de la convention carte KIOSKAGGLO jointe en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents afférents à cette affaire.

DÉLIBÉRATION N°1.1/2022/09/07 – MANCHE NUMÉRIQUE – ANNEXES É LA CONVENTION-CADRE D'ACCÈS AUX SERVICES NUMÉRIQUES.

Rapporteur : Alain SEVÊQUE - Maire

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (25 voix pour) :

- D'approuver les annexes jointes,
- D'autoriser le Maire, à signer, exécuter et régler les annexes et tous les documents afférents.

DÉLIBÉRATION N°8.4/2022/09/08 – MANCHE NUMÉRIQUE – CONVENTION D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES À TRÈS HAUT DÉBIT EN FIBRE OPTIQUE.

Rapporteur : Michel DUPONT – 4^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (25 voix pour), d'autoriser le Maire à signer la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre à la maison médicale et tous les documents afférents.

DÉLIBÉRATION N°5.3.2/2022/09/09 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS.

Rapporteur : Elisabeth LEGRAND – 3^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne, par vote à bulletin secret, la liste suivante pour siéger au conseil d'administration du CCAS :

Elisabeth LEGRAND – Hervé BRIXTEL – Baptiste GIARD – Claudine MIDI – Lydie TANAY – Yolande MARIE – Olivier DUVAL

Nombre de votants : 25
Nombre de bulletins : 25
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 25

DÉLIBÉRATION N°7.10/2022/09/10 – CRÉANCES ETEINTES.

Rapporteur : Cyril CRESPIAN – 7^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (25 voix pour), d'admettre en non-valeurs ces créances pour un montant de **1 174.11 €**, comme détaillé ci-dessous :

Année 2019 N° ordre R-537-538	Montant : 447.20 €
Année 2020 N° ordre R-557-558	Montant : 694.81 €
Année 2021 N° ordre R 581	Montant : 32.10 €

Les crédits sont prévus au budget 2022 au chapitre 65 – article 6542.

DÉLIBÉRATION N°7.10/2022/09/11 – INDEMNITÉS DE GARDIENNAGE – EGLISE SAINT JEAN-BAPTISTE D'AGNEAUX – ANNÉE 2022.

Rapporteur : Cyril CRESPIAN – 7^{ème} adjoint

Vu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (25 voix pour), d'accorder une indemnité de gardiennage de l'église, d'un montant de 120,97 €, au curé en charge de la paroisse d'Agneaux pour l'année 2022.

Les crédits sont prévus au budget 2022 au chapitre 011 – article 6282.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Nouveau site internet en fonctionnement depuis lundi 25/09.
- Rue de Verdun – travaux sur le réseau d'AEP à venir.
- Travaux à venir rue des Campagnes (avaloirs).
- Interventions sur la rue Raoul Follereau / Vallée Cagnon prévues en 2023.
- Place Edmond Piedagnel terminée.
- Agneaux Express distribué à partir de lundi 3/10 par les agents du service technique.
- Telethon 2022 : concert de la chorale Chœur en Cœur (11/12) et concert de la CODA (18/12) – à l'église Saint Jean-Baptiste d'Agneaux.
- 30/10 pièce de théâtre.
- Pas de concours des maisons illuminées cette année.
- Allumage des illuminations reculé au 10/12 – réflexion en cours sur la diminution des installations.
- Réflexion en cours sur l'extinction de l'éclairage public – commission mixte urbanisme - travaux le lundi 3/10 prochain.

Fin de la séance à 21h08.